

## **Rapport du Président**

Séance publique  
du lundi 19 juin 2023  
**N° CD-2023-3-8-4**  
**N° applicatif 5665**

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Secrétariat général

## **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT D'ALSACE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022**

Résumé : Créé par délibération du 15 février 2021, le Conseil de développement d'Alsace est le nouvel outil d'implication citoyenne voulu par la Collectivité Européenne d'Alsace. Il vise à renforcer le lien avec les habitants investis et les forces vives des territoires notamment les autres conseils de développement alsaciens. Il valorise également l'engagement des citoyens dans la vie publique.

Le rapport annuel d'activité du Conseil de développement d'Alsace pour 2022 est déjà marqué par de nombreuses réalisations : un premier avis citoyen sur le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT), différentes formations sur les finances et les compétences de la Collectivité, la création d'un groupe « testeurs des politiques publiques » et enfin le choix d'une première auto-saisine ambitieuse « Comment reconnecter élus et citoyens au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité ? ».

Le Conseil de développement d'Alsace constitue un pilier central des engagements de notre Collectivité en faveur de la démocratie d'implication. Son action contribue à valoriser l'implication des citoyens dans la vie publique, à renouer les liens entre élus et citoyens et à favoriser le débat d'idées au service d'une action publique plus adaptée et plus lisible.

Pour mener à bien sa mission, le Conseil de développement d'Alsace s'appuie sur une triple expertise : **l'expertise professionnelle** de la société civile alsacienne, des milieux économiques et transfrontaliers, **l'expertise d'usage** des citoyens répartis sur l'ensemble des 7 territoires de vie de la Collectivité, **l'expertise des territoires** par la représentation des conseils de développement alsaciens préexistants.

## ➤ **Un an d'existence et déjà de nombreuses réalisations**

Le 29 mars 2022, était lancée à Sélestat la première soirée du Conseil de développement d'Alsace consacrée à la Démocratie d'implication.

Un an après, le Conseil de développement a déjà de nombreuses réalisations à son actif et le rapport d'activités pour 2022 du Conseil de développement annexé au présent rapport (annexe 1) en atteste.

Parmi ses principales réalisations:

- Un premier avis citoyen sur le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) qui a permis au Conseil de développement de produire des préconisations autour de 7 axes pour renforcer le sentiment d'appartenance à la région du Rhin supérieur (cf. annexe 2).
- Différentes formations sur les finances et les compétences de la Collectivité, proposées à l'ensemble des membres par la Vice-Présidente aux finances de la CeA, ainsi que par le Directeur Général des Services de la CeA.
- La création d'un groupe « testeurs des politiques publiques » pour contribuer à améliorer la lisibilité des politiques publiques de la CeA.
- Et enfin la délibération et le choix d'une auto-saisine audacieuse: « Comment reconnecter élus et citoyens au service d'une action publique partagée, compréhensible et de proximité ? »

## ➤ **Une composition avant tout citoyenne, ancrée en proximité et transfrontalière**

Le Conseil de développement d'Alsace est composé de :

- 100 citoyens volontaires comprenant :
  - o 84 Alsaciens, habitant en Alsace, répartis également entre les 7 territoires de vie, soit 12 par territoire de vie,
  - o 16 citoyens transfrontaliers issus des territoires de nos quatre Eurodistricts, soit 4 par Eurodistrict,
- 26 représentants des conseils de développement alsaciens existants au niveau de nos intercommunalités (soit 2 par Conseil de développement local alsacien).

Les citoyens volontaires ont des suppléants qui participent également aux travaux du Conseil de développement. Les membres sont volontaires, bénévoles et engagés pour 3 ans renouvelables (2022-2025).

Les 850 Alsaciens ayant candidaté représentent une base d'engagement importante pour le Conseil de développement d'Alsace, ainsi que pour l'ensemble des politiques d'implication de la CeA. Afin de promouvoir cette source d'engagement, l'ensemble des 850 candidats sera mobilisé lors des Assemblées alsaciennes de la Démocratie d'implication, qui se tiendront régulièrement, pour rendre compte des actions citoyennes de la CeA.

## ➤ **Une gouvernance neutre et partenariale**

La gouvernance de cette assemblée citoyenne, partagée entre la Présidente du Conseil de développement d'Alsace, Delphine Mann, et la Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) déléguée au Conseil de Développement d'Alsace et à la démocratie locale, Lara Million, garantit une position neutre vis-à-vis de la Collectivité européenne d'Alsace, tout en inscrivant l'instance dans une vraie démarche partenariale.

Une équipe de coordination, composée de 2 agents **de la Collectivité européenne d'Alsace**, est venue renforcer la mise en place des actions du Conseil de développement d'Alsace.

➤ **Des perspectives d'évolution pour une démocratie d'implication encore plus forte**

Le Conseil de développement se donne de belles perspectives d'évolution pour les 12 prochains mois : travaux d'auto-saisine avec un rendu de sa contribution en mars 2024, participation à la contribution citoyenne sur la Région Alsace et rendu de son avis, structuration de son mode de fonctionnement à travers son règlement intérieur, développement de sa communication et renforcement des conditions d'implication des membres du Conseil de développement.

Pour 2024, des perspectives ambitieuses sont également prévues, telles que la réalisation d'un « démocratie Tour » pour s'inspirer des modèles démocratiques allemand et suisse et une Assemblée alsacienne de la Démocratie d'implication.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir prendre acte du contenu du rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement d'Alsace au titre de l'année 2022, joint en annexe 1 au présent rapport.